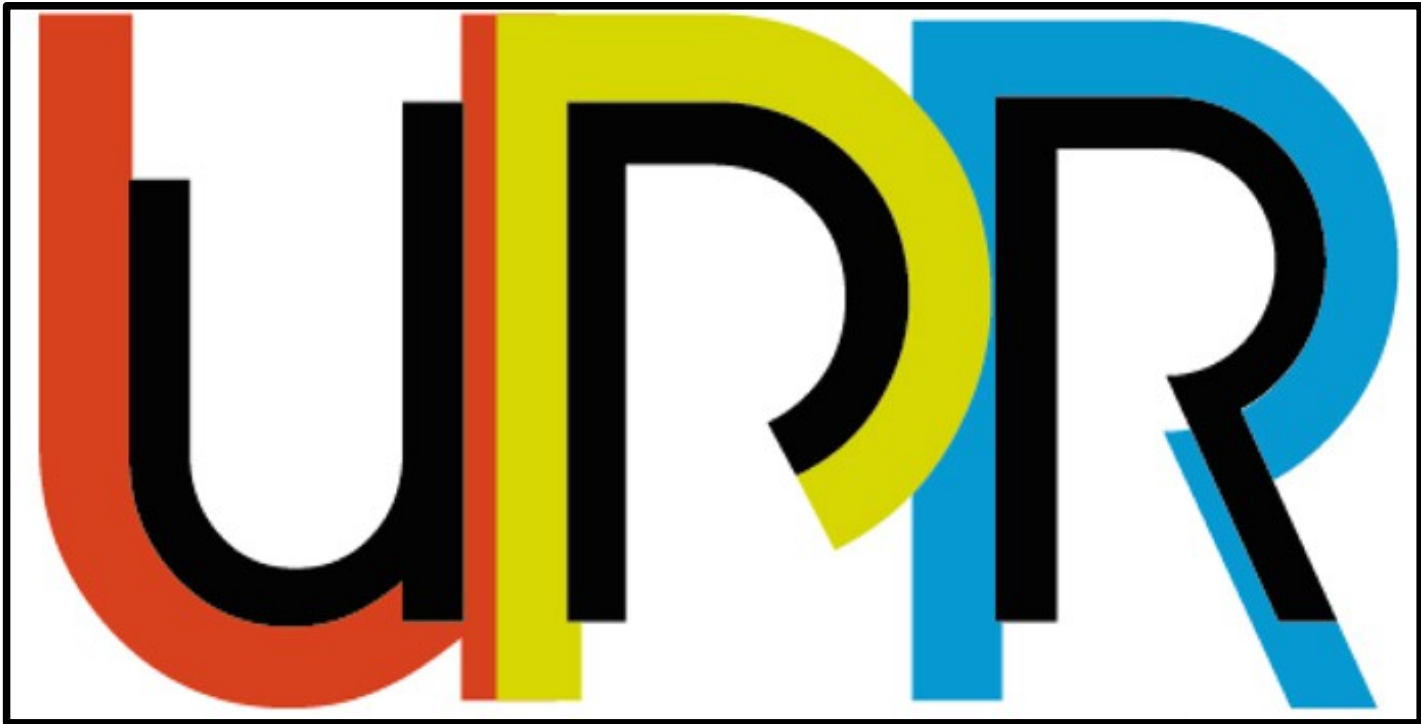




Unité Pédagogique Régionale du Grand Ouest

*La justice, c'est le respect de la
dignité humaine en quelque
personne et dans quelque
circonstance où elle se trouve
compromise et à quelque risque
que nous expose sa défense
(Proudhon)*

Une Mission Inter Académique de l'Éducation nationale : L'ENSEIGNEMENT EN MILIEU PENITENTIAIRE



**BILAN DE L'ANNEE
SCOLAIRE 2013 - 2014**

CRSE du 03 décembre 2014 - CAEN



Un cadre et des Valeurs

- L'enseignement dispensé dans les établissements pénitentiaires est
 - **un droit**pour les personnes privées de liberté.
- La formation des mineurs visant l'accès à une qualification est
 - **obligatoire**,condition primordiale de leur réinsertion sociale

- **Altruisme**
- **Autonomie**
- **Empathie**
- **Engagement**
- **Équité**
- **Respect d'autrui**
- **Responsabilité**

L 'enseignement en milieu pénitentiaire : Un partenariat entre deux ministères

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

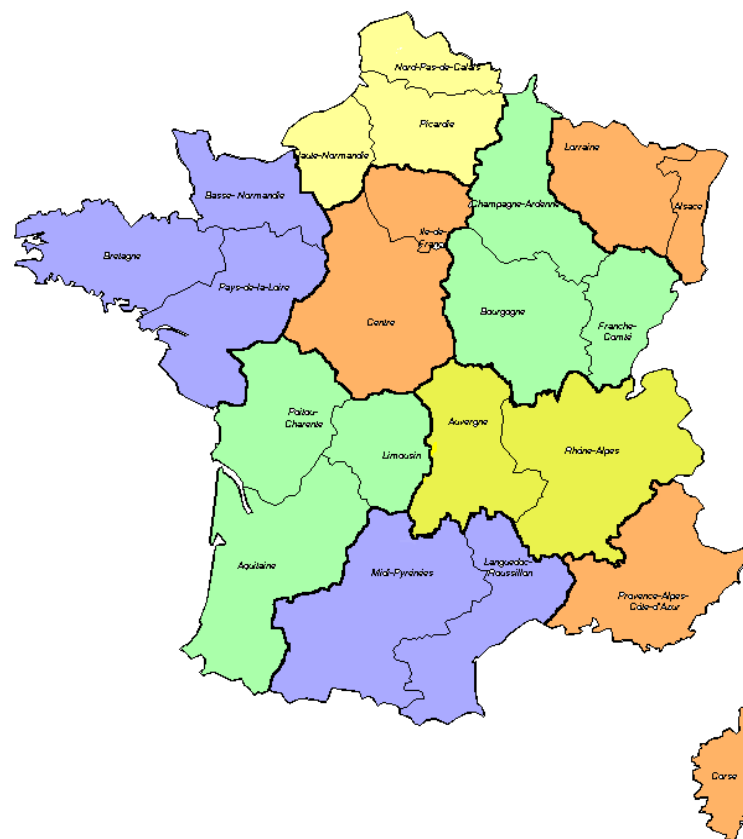
MINISTERE
DE LA JUSTICE DE LA JUSTICE

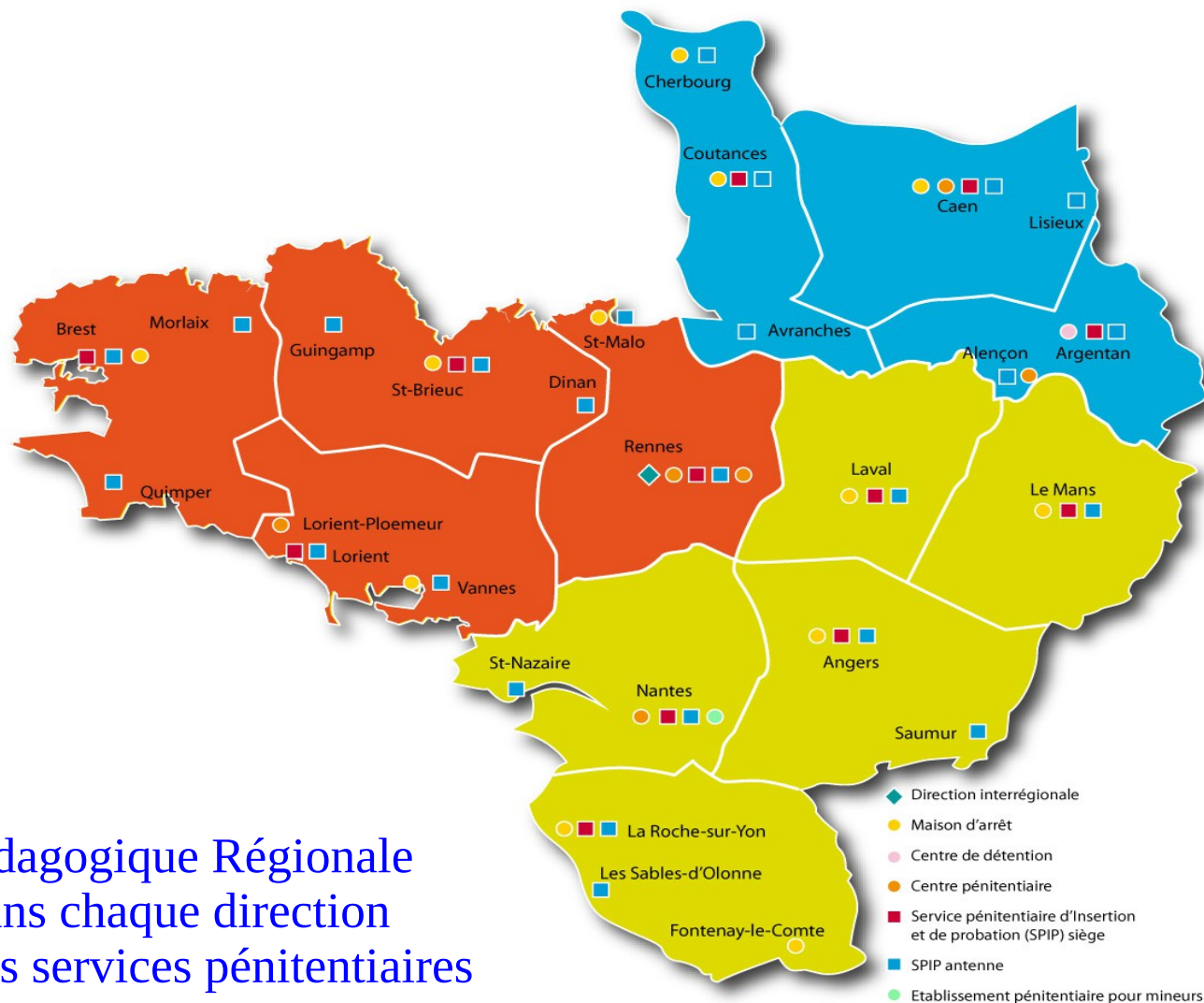
9 Unités Pédagogiques Régionales

Pilotées par des proviseurs :

- Sous l'autorité du Recteur d'Académie siège de l'UPR
- Basées à la Direction Interrégionale des services pénitentiaires

Pour mettre en œuvre un projet inter académique de l'Éducation nationale en lien avec celui la Justice (AP)





Une Unité Pédagogique Régionale
implantée dans chaque direction
interrégionale des services pénitentiaires

Dans chaque Unité Pédagogique Régionale en milieu pénitentiaire sont à la charge du Ministère de l'Éducation Nationale :

Les personnels pour assurer les fonctions de direction pédagogique et administrative

1 Proviseur



1 Proviseur Adjoint, directeur de l'enseignement de l'EPM

1 Adjoint, conseiller pour l'enseignement en milieu pénitentiaire

Les emplois des personnels du 1^{er} degré affectés à temps plein ou à temps partiel

44 ETP **(406,5 EPT au plan National rentrée 2014)**



- 11 ETP pour l'académie de Caen (8316 heures)

- 19 ETP pour l'académie de Nantes (14364 heures)

- 14 ETP pour l'académie de Rennes (10584 heures)

Les emplois des personnels du second degré

3,5 ETP pour l'Académie de Nantes (3 EPM – 0,5 CP Nantes – 2268 heures) **(78,8 EPT au plan National rentrée 2014)**

Dans chaque Unité Pédagogique Régionale en milieu pénitentiaire sont à la charge du MEN

Un contingent d'heures supplémentaires effectives pour le 1^{er} degré



- 972 heures pour l'académie de Caen
- 1440 heures pour l'académie de Nantes
- 1260 heures pour l'académie de Rennes

Un contingent d'heures effectives pour le second degré (120 enseignants en vacations)



- 2799 heures pour l'académie de Caen
- 3710 heures pour l'académie de Nantes
- 3690 heures pour l'académie de Rennes



13871 Heures Supplémentaires Effectives



46100 heures / AN – **1280 heures hebdomadaires**



Pour un coût global année estimé à quelques 3 127 600 Euros

Dans chaque Unité Pédagogique Régionale en milieu pénitentiaire sont à la charge du Ministère de la Justice

Les moyens en relation avec la mise à disposition des personnels



- Indemnités logement : 21360 euros
- Assistants de Formation (4 ETP) : 129 552 euros

Les moyens en lien avec l'organisation des missions

- le fonctionnement des Unités locales d'enseignement : 115 000 euros
(logiciels, déplacements, hébergements...)



- l'inscription aux validations
- l'inscription à l'enseignement à distance : 11348,59 euros
- le financement des projets régionaux développés par l'UPR
- le renouvellement du parc informatique, sa maintenance : 30 000 euros

*La fonction de penser ne se
délègue point (Alain)*

*L'humanité naît dans l'homme à
mesure que punir se ramène à
réparer ce qui est réparable et à
éduquer le méchant (Lévinas)*

LES MINEUR(E)S



Les mineur(e)s en QM et EPM

- **Renforcer l'enseignement aux mineurs**

- Rapprocher encore les conditions de prise en charge pédagogique des mineurs en QM et en EPM
- Organiser un meilleur suivi des mineurs, pendant et après la détention

- **Développer le pré-repérage des illettrés et des non francophones**

- Parvenir à une information de pré-repérage pour au moins 75 % des entrants
- Réaliser un repérage par les enseignants pour au 75 % des personnes signalées en difficulté

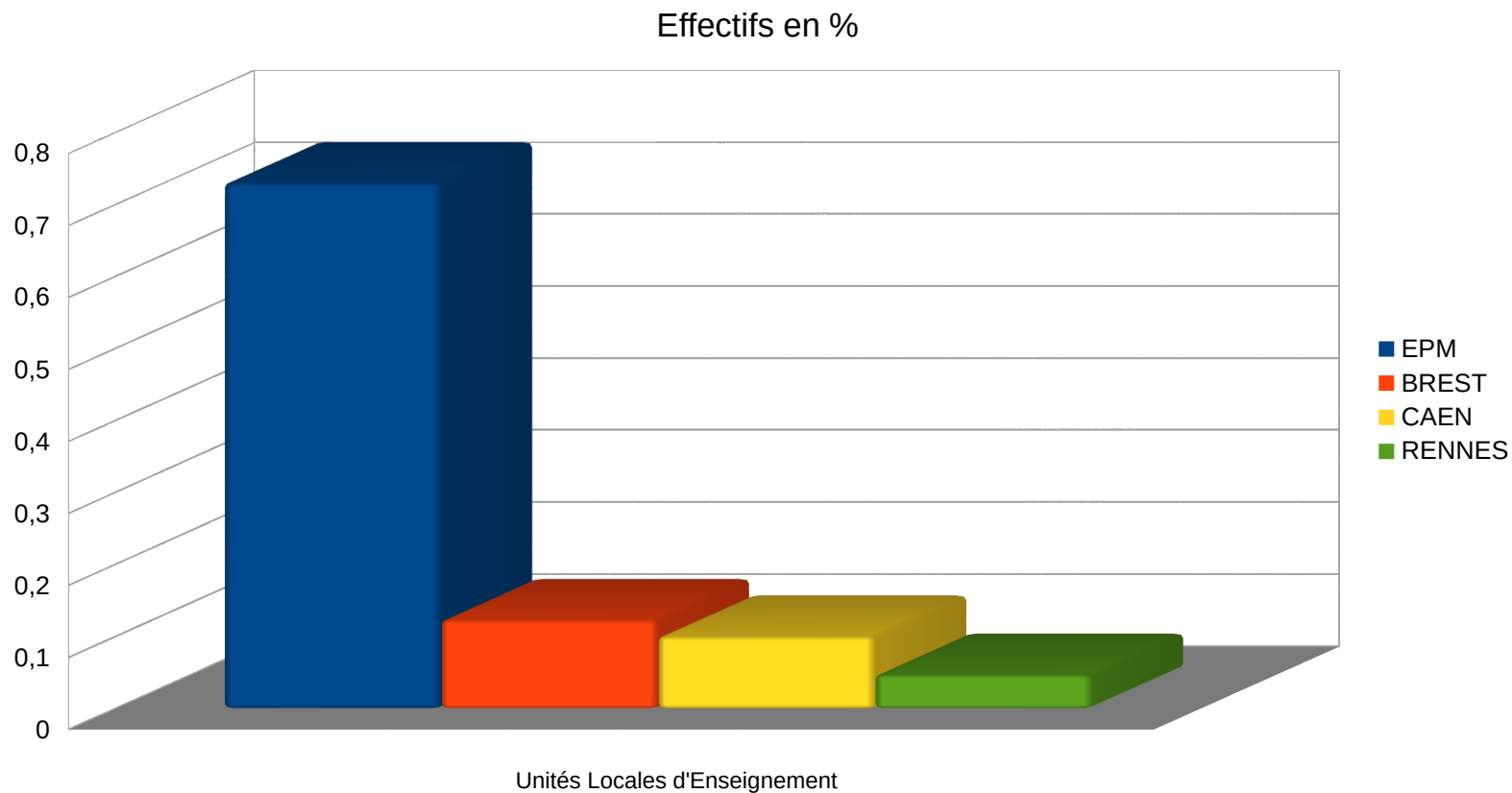
- **Mettre en œuvre les orientations de l'Education Nationale sur les validations et la tenue de livrets personnels de compétence**

- Systématiser la tenue du livret personnel de compétence fondé sur le socle commun de compétences
- Développer l'utilisation du support informatique de saisie

- **Développer les partenariats pour permettre la prise en charge des publics de haut niveau**



Les mineur(e)s en QM et EPM





Les mineur(e)s en QM et EPM

- 73 % sont scolarisés à l'EPM, 12,3 % à Brest, 10 % à Caen et 4,7 % à Rennes
- A 18 ans, l'incarcération doit permettre la poursuite de leur parcours de formation
- Sans qualification à leur sortie du système éducatif ils relèvent des actions prévues par le code de l'éducation (art. L.122-2)



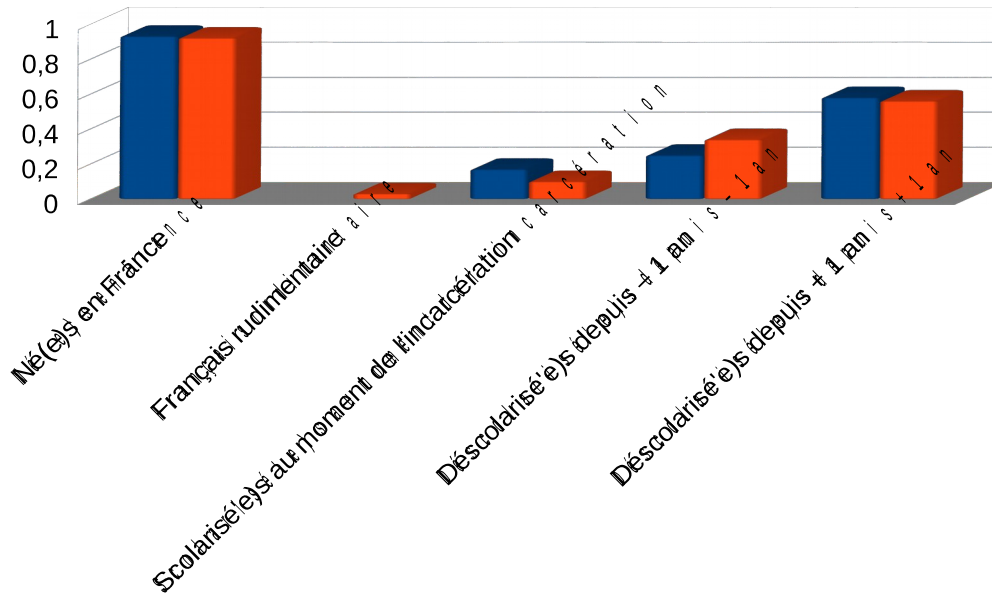
Les mineur(e)s en QM et EPM

218 mineurs incarcérés en 2013-2014 (744)

- **92 % (93%)** sont nés en France
- **3 %** parlent un français rudimentaire
- **10 % (17 %)** scolarisés à leur incarcération **(20%)**
- **34 % (25 %)** déscolarisés depuis moins d'un an **(34%)**
- **56 % (58 %)** déscolarisés depuis plus d'un an **(53%)**



Les mineur(e)s en QM et EPM



2012 / 2013
2013 / 2014



Les mineur(e)s en QM et EPM

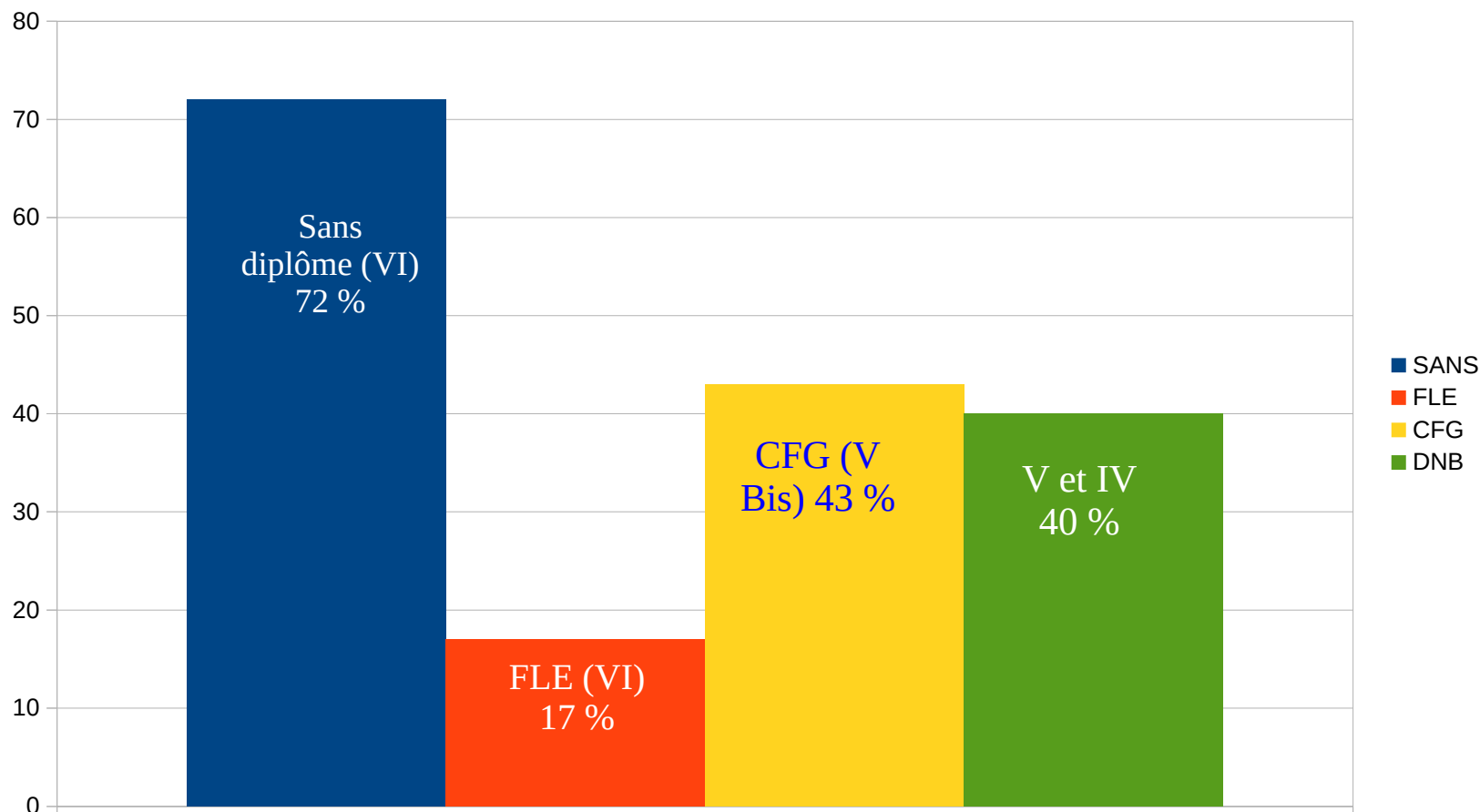
218 mineurs détenu(e) s ont été scolarisés dont 11 filles :

- 72 % sans diplôme
- 17 % cours de FLE ou difficulté de lecture
- 43 % cours de remise à niveau (CFG)
- 40 % études secondaires (collège, lycée)
- 17 % réussite examen (CFG, CAP, DNB)

De 8 à 18h00 par semaine minimum en QM jusqu'à 20 heures en EPM



Niveau de scolarisation des mineur(e)s en QM et EPM





Les résultats aux examens à l'EPM et en QM

- 35 inscrits au CFG, 26 présents, 25 reçus
- 18 inscrits au CAP, 13 présents, 13 reçus partiels
- 9 inscrits au DNB, 7 présents, 7 reçus (3 mentions)
- 42 ASSR2
- 22 B2i
- 1 inscrit au DELF, 1 présent, 1 reçu



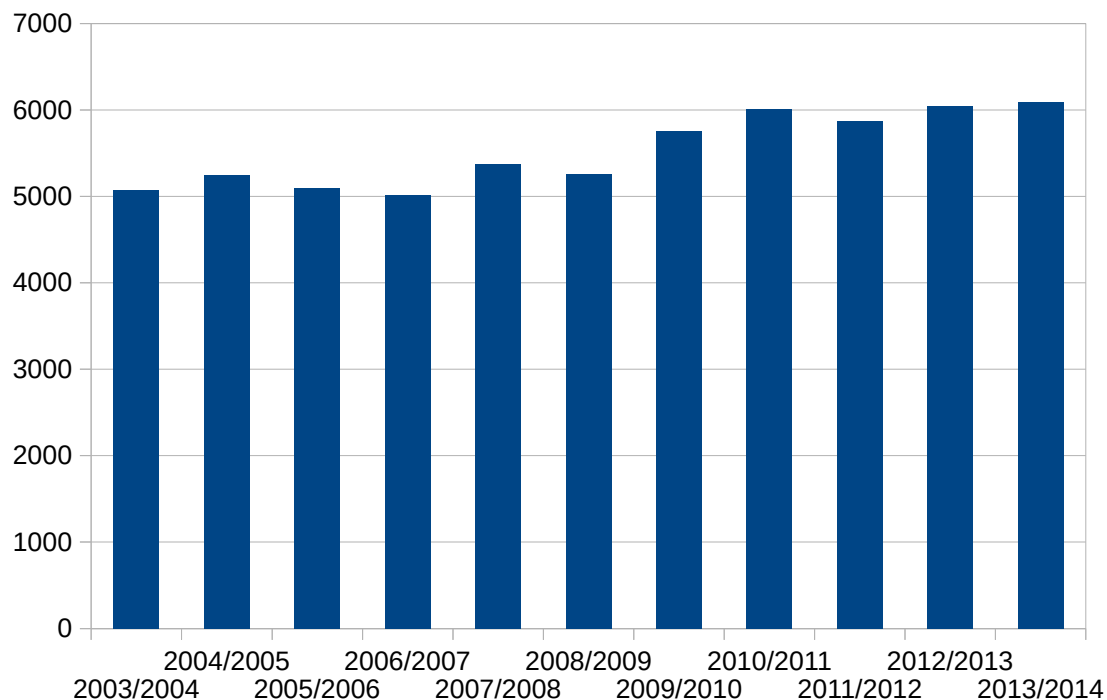
Orientation des mineurs en EPM et QM

- Individualisation d'un projet de formation
- Suivi des élèves, liens avec les familles
- Poursuite de la scolarisation ou de la formation
(CFA - alternance – MLDS – Lycée Professionnel – Collège - Lycée)
- Partenariats avec PJJ, MLDS, EPLE, missions locales
- ½ poste de COP
 -  **continuité** du service
 -  interlocuteur **unique**
 -  **études** de cohorte

LES MAJEUR(E)S



Évolution de la population pénale



■ Ligne 2

Année	Effectif
2003 / 2004	5078
2004 / 2005	5242
2005 / 2006	5092
2006 / 2007	5011
2007 / 2008	5371
2008 / 2009	5262
2009 / 2010	5758
2010 / 2011	6009
2011 / 2012	5877
2012 / 2013	6047
2013 / 2014	6096



Publics scolarisés / académie

	UPR	RENNES	CAEN	NANTES
FLE		157	91	146
Niveau VI		105	102	169
Niveau V Bis		261	188	444
Niveau V		239	260	343
Niveau IV		76	74	80
SUP		18	24	2
Total Personnes scolarisées	2780 (27%)	856	739	1185



Schéma général du dispositif

- Observations initiales en quartier arrivants par les services pénitentiaires (Assistants de formation)



- Saisie des observations (CEL) et communication entre les services et pour la CPU (commission pluridisciplinaire Unique)



- Bilan – diagnostic individuel par les enseignants pour les personnes signalées en difficulté



- Inscription des détenus dans des formations ou au minimum dans un module d'orientation pédagogique



Les parcours de formation et les validations

- 1. Insertion scolaire :** Ouvert aux détenu(e)s non-francophones, analphabètes, illettrés et en grande difficulté de lecture Validation du palier 1 du socle commun. DELF (A1)
- 2. Orientation pédagogique :** Ouvert aux détenu(e)s non-diplômé(e)s et sans qualification. Tester les capacités de scolarisation, diagnostiquer et attester les compétences, contractualiser le parcours.
- 3. Re scolarisation :** Ouvert aux détenu(e)s de niveau V - Validation du palier 2 . Passation du CFG (certificat de formation générale)
- 4. Scolarisation collège :** Ouvert aux détenu(e)s de niveau V- Validation du palier 3. Présentation au CAP, au DNB. DELF (A2)
- 5. Scolarisation lycée :** Suivi méthodologique, préparation aux examens : Baccalauréats général, technologique et professionnel - Diplôme d'accès aux Études Universitaires (DAEU) – DELF (B1- B2).
- 6. Formations supérieures :** Tutorat et accompagnement par des enseignements à distance (CNED, SUEP) des détenu(e)s inscrit(e)s dans un cursus d'études supérieures : BTS, LMD
- 7. Formations transversales :** Ouvertes à tous - informatique, langue(s) vivante(s), atelier de philosophie, code de la route, ateliers de lecture-écriture, activités de bibliothèque, projets culturels, journal du détenu...



Les études supérieures

Le public :

détenu(e) diplômé(e), condamné(e) à une longue peine, engagement dans un projet d'études.

Le cursus :

capacité, BTS, licence, master, doctorat.

L'encadrement :

universitaires, professeurs de lycée, responsable de l'enseignement.

Les partenaires :

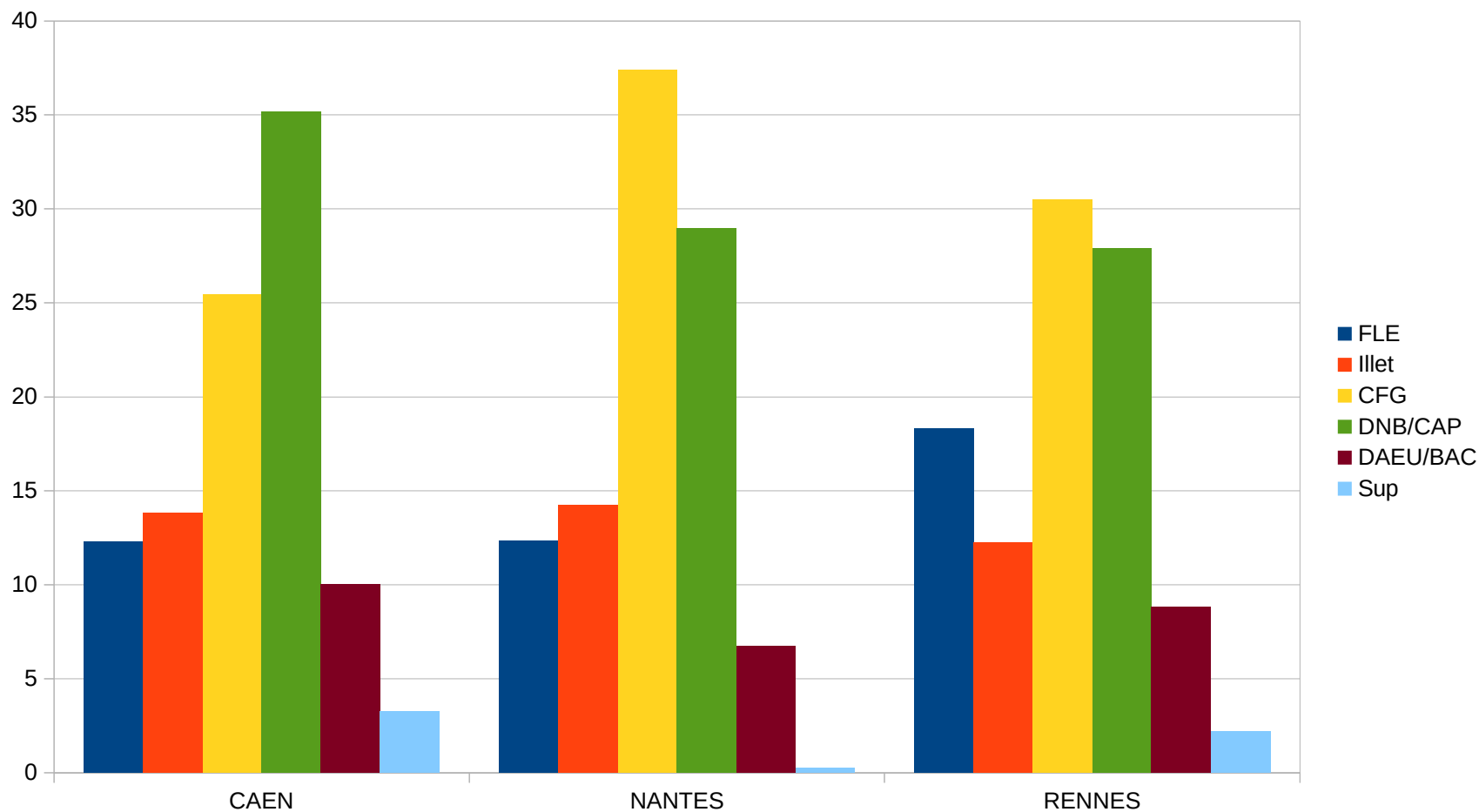
CNED, SUEP – Rennes (histoire) – Caen (anglais) – Nantes (BTS) – Besançon (informatique) – Paris – Strasbourg (droit)...

Des limites :

- accès Internet / interaction et consultation des cours
- jury spécialisé / contenus des sujets d'examens
- accès à un ordinateur hors temps scolaire



Publics scolarisés / académie



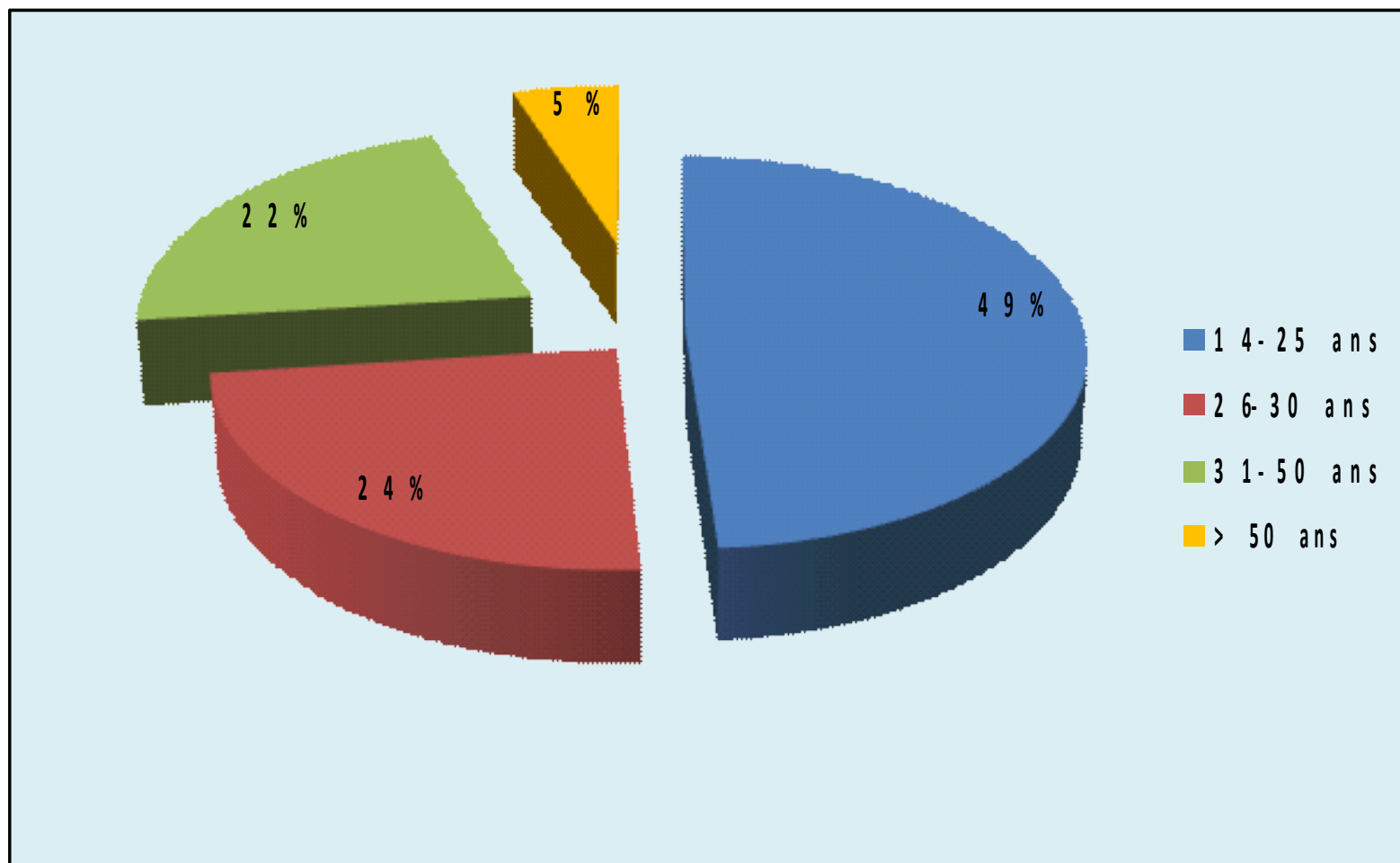


Population scolarisée - second semestre 2013-2014 - (du 01/01/ 2014 au 30/06/2014)

Effectifs détenus Année	16456 personnes 6096 hébergés et 10360 entrants																
Pré Repérage de l'illettrisme																	
Échec au test de lecture																	
Détenus scolarisés (2780) (24,66 %)	2439 hommes																
	190 femmes																
	145 mineurs et 6 mineures																
Effectifs par niveau de formation	Illettrisme (13,52%)			FLE (14,17%)			V Bis (32,12%)			V (30,28%)			IV (8,27%)			SUP (1,58%)	
	345	14	17	295	89	10	756	73	64	741	41	60	205	21	4	35	9
	63 %									27 %			8,4 %			1,6 %	



Age des détenus scolarisés





La lutte contre l'illettrisme

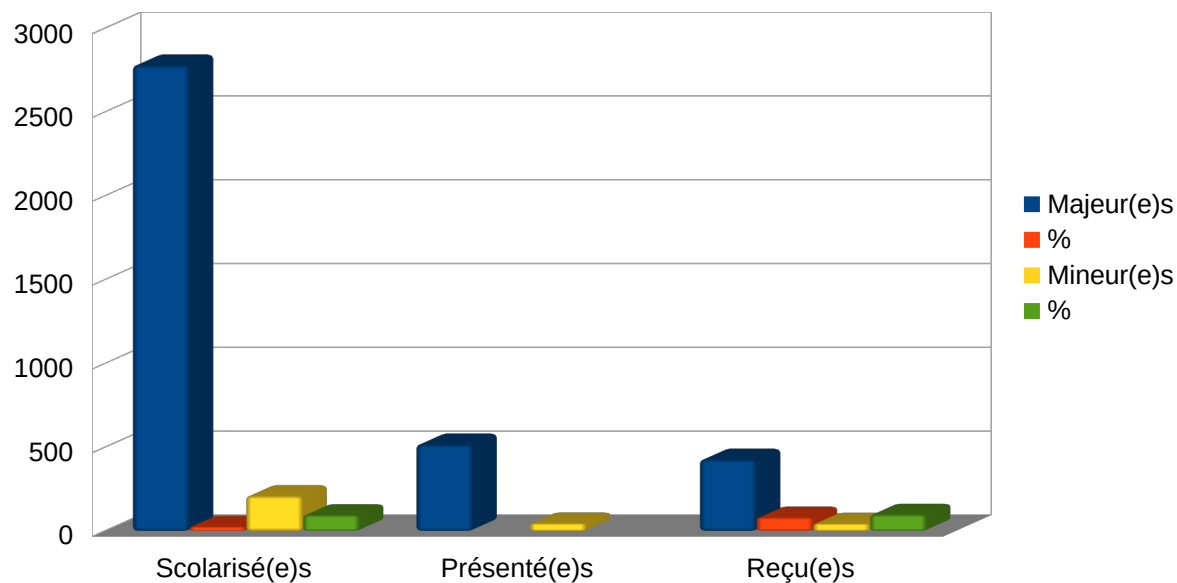
- Pré repérage (parle ou pas le français ; lis ou pas le français...)
- Entretien(s) individuel(s) en quartier arrivants (scolarité antérieure, souhait de formation...)
- Repérage lecture - tester (profils de lecteurs)
- Formuler un avis et analyser les besoins
- Engagement dans un parcours de formation (règles européennes et loi pénitentiaire)



La validation des acquis

2013 - 2014	Majeur(e)s	%	Mineur(e)s	%
Scolarisé(e)s	2780	27	210	96

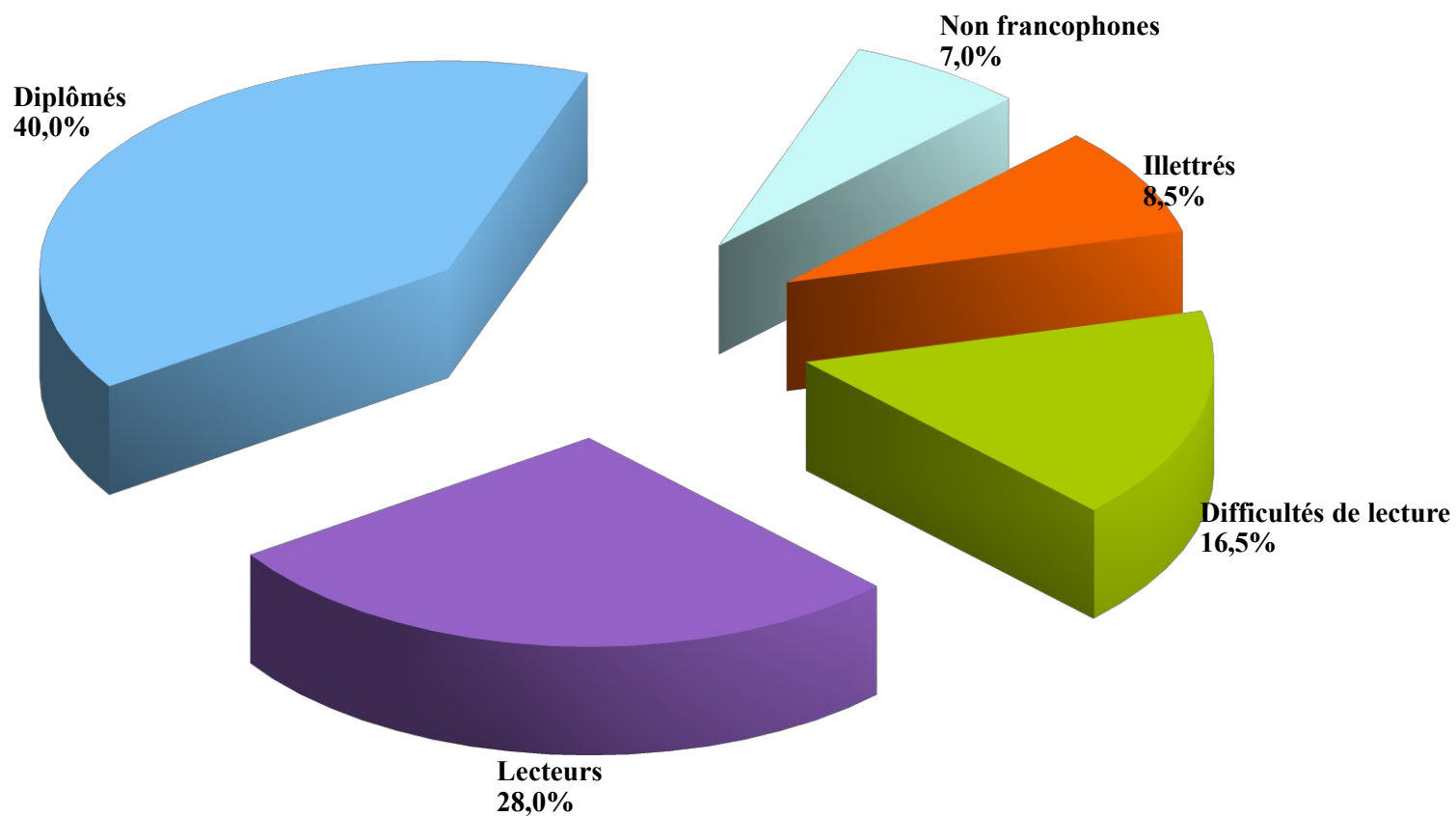
Validaion des acquis



Livrets d'attestation délivrés : 3190 (65%)



Profil des lecteurs





Un plan de Formation

Animation pédagogique UPR

- Évaluation des compétences du Socle Commun (LPC)
- Le Français Langue Étrangère (FLE) et les validations (DELF)
- La prise en charge scolaire des mineurs
- ENT (logiciels pédagogiques ; vidéo projecteur interactif ; informatique)
- Accompagnement des enseignants nouvellement nommés

Connaissance de l'**administration pénitentiaire** (ENAP à Agen) et de l'**enseignement adapté** (INSHEA à Suresnes)

Plans de formation EN et AP - PJJ (en individuel)

Prévention des **conduites à risques** en détention (SMPR)

Formation aux **systèmes informatiques** (Génésis)



Pilotage de l'UPR

Instances nationales, académiques

DGESCO, DAP, Rectorats, DISP, DIPJJ...

Commissions départementales de l'enseignement

DASEN, IEN-ASH, IEN-IO, DPIPPR, DSP, DSPIP, PJJ, MLDS...

Conseils annuels de l'UPR

Pilotage des Unités d'enseignement

Réunions de rentrée des Unités d'enseignement

Projets pédagogiques, réunions thématiques

Groupe de travail

mineurs, socle commun, Français Langue Étrangère, Informatique...



Et pour demain ?

Priorité n°1 - Améliorer la prise en charge des mineur(e)s :

Construire un projet individualisé de l'élève détenu mineur, pluridisciplinairement, l'information devant circuler, chacun étant tenu au secret professionnel.....partagé

Priorité n°2 – Construire une stratégie d'établissement permettant un regard commun sur le détenu et l'élève qui sont une seule et même personne

Priorité n°3 - Adapter à la réalité des détenus, les pratiques et le fonctionnement des Unités Locales d'Enseignement

Priorité n°4 - Adapter à la réalité des priorités scolaires la « stricte application » des règles pénitentiaires

Priorité n°5 - Développer une culture de la « performance et de la réussite » à justifier à travers accompagnement quotidien des Unités Locales par les personnels d'inspection et la direction de l'UPR à travers la mise en place de contrat d'objectifs

Priorité n°6 - Améliorer la gestion des ressources humaines en tenant compte des préconisations ministérielles

*Ne parlez pas d'esprit différents
des nôtres : dites seulement qu'ils
ignorent ce que nous avons
appris (Bergson)*

*Le temps se rétrécit ou semble
s'accélérer à mesure qu'approche la
date du but à atteindre (Eric
Tabarly)*